

Qui peut obtenir un certificat COVID ?

Rétroactivement

PERSONNES COMPLÈTEMENT VACCINÉES
(vaccination complète avant l'introduction du certificat COVID fin juin)

Nouvellement

PERSONNES COMPLÈTEMENT VACCINÉES
(vaccination complète après l'introduction du certificat COVID fin juin)

PERSONNES GUÉRIES
(infection confirmée par un test PCR)

PERSONNES TESTÉES NÉGATIVES

Où et comment est-il délivré ?

Consultez le site Internet du canton dans lequel la dernière dose de vaccin vous a été administrée.

Selon le canton, sous forme numérique ou imprimée par les centres de vaccination, les cabinets médicaux, les hôpitaux ou les pharmacies.

Via un formulaire. Envoi du certificat imprimé par courrier postal dans un délai d'environ 7 jours.

Sous forme numérique dans l'application « COVID Certificate » (test PCR) ou par le service qui a effectué le test (test rapide antigénique).**

Quelle est sa durée de validité ?

365 jours à compter de l'administration de la dernière dose de vaccin.***

La validité du certificat commence le 11^e jour après le résultat positif d'un test PCR et s'achève 180 jours après la date du résultat du test.***

Test PCR : 72 heures après le prélèvement de l'échantillon.

Test rapide antigénique : 48 heures après le prélèvement de l'échantillon.***

À quoi faut-il faire attention ?

Lors de la vérification, un document d'identité (carte d'identité, par exemple) avec photo doit pouvoir être présenté.

Comment l'utiliser ?

Présentez votre code QR imprimé, numérisé ou dans l'application quand vous devez vous identifier.

Pour en savoir plus :
ofsp-coronavirus.ch/certificat

** Aucun certificat COVID n'est délivré pour les autotests.

*** État au 23.6.2021, durée de validité en Suisse, sous réserve de modifications.

